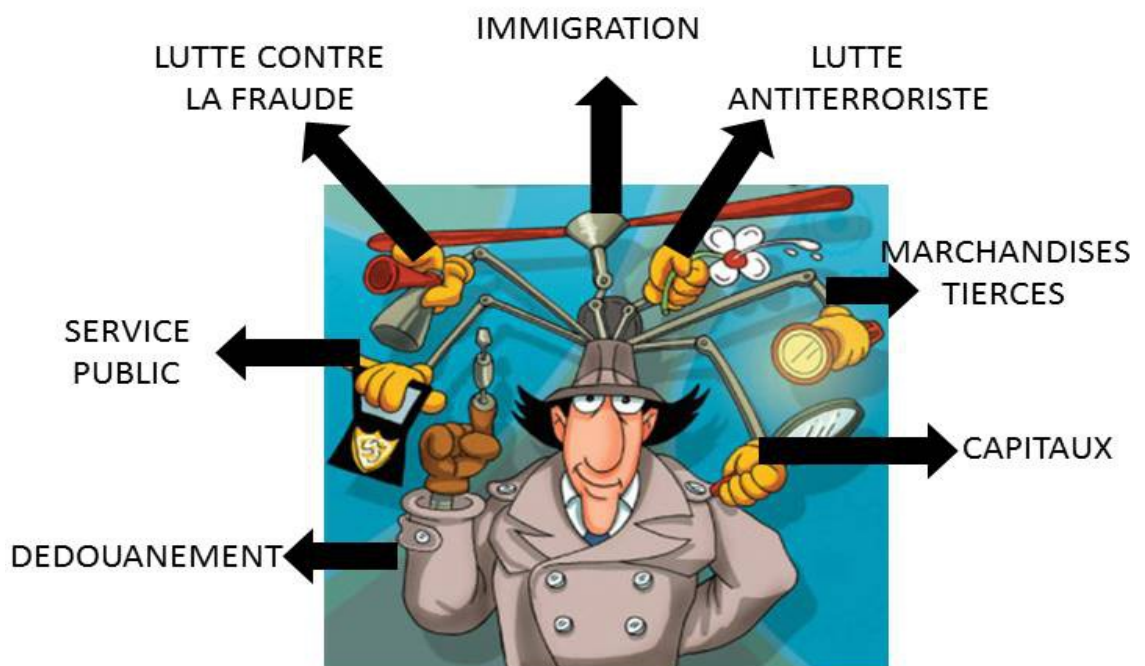


DOUANES Solidaires

S
O
L
I
D
A
I
R
E
S

L
E
M
A
N

DGDDI
PRÉSENTE



EPISODE INEDIT :

« DOUANIER-GADGET » DANS L'ETAT D'URGENCE

Directeur de la publication : Stephan PIOTR

mail : solidaires.leman@gmail.com

Etat d'urgence, ça urge pour le renfort d'effectifs :

Suite aux attentats du 13 novembre 2015 à Paris, le président de la République a annoncé que l'état d'urgence était décrété sur tout le territoire et que les frontières allaient être fermées.

Nous le savons bien, cette déclaration sur la fermeture des frontières a été faite dans un contexte dramatique et a vite été requalifiée.

Heureusement d'ailleurs surtout quand on connaît les effectifs douaniers disponibles aux frontières. Quelques heures après l'annonce de l'état d'urgence, certains agents se sont vus rappelés sur leurs repos pour venir renforcer les collègues sur le terrain, les BSI ont délaissé les contrôles sur le territoire pour renforcer les PPA. Les collègues OPCO, sur certains sites, sont même venus remplacer les collègues de la surveillance pour gérer le trafic commercial.

En un mot, dans un contexte particulier, l'ensemble des agents de la circonscription s'est engagé à 100% dans cette mission.

La reconduction de l'état d'urgence pour 3 mois à compter du 26 février a été votée.

A l'issue des 3 premiers mois d'état d'urgence, on en constate les conséquences dans les brigades, notamment au niveau du ressenti des agents face à ces nouvelles missions de participation au dispositif de lutte contre le terrorisme.

Ressenti plutôt mitigé dans certains services, tant les effectifs sont faibles et les contraintes horaires importantes et d'autant que la mission d'immigration est peu valorisante pour ceux qui l'exercent et peu valorisée par la hiérarchie.

Depuis le 4 janvier 2016, les BSI ont repris les contrôles « douaniers » sur le territoire. Cette répartition des missions entre BSE et BSI crée des distorsions entre les BSE dont les agents vont devenir en quelque sorte des gardes frontières et les BSI uniquement engagées dans la LCF.

Les agents des BSE se sentent punis au regard de l'activité des agents de BSI, qui eux, ont pu reprendre leurs missions douane. Les BSE dont « la chasse favorite » était la lutte contre l'évasion fiscale se retrouvent à faire en priorité du contrôle d'immigration et du service public.

Ferney-Voltaire : à hue et à dia !

Alors que les mesures de rétablissement des contrôles aux frontières sont en vigueur depuis mi-novembre, la brigade de Ferney-Voltaire est l'une des unités qui a récupéré la tenue d'un PPA.

Tenue H24 du poste frontière de Ferney, élargissement des horaires du secteur français de l'aéroport (5h15-23h30)... avec des effectifs réels ne permettant pas d'assurer l'ensemble des missions douanières!

Le renfort de 2 collègues "Paris Spé", et ponctuellement de quelques agents de la BSI de Gex, la suppression des doubles RH pour les agents de catégorie C (un privilège ? non, juste être en accord avec le BOD et à minima !)... ne règlent pas cet état de fait, aggravé par l'obligation de présence de 50 % des effectifs.

La hiérarchie réalise-t-elle qu'à part le poste de Ferney, plus rien (ou presque) n'est gardé dans le Pays de Gex ? La PAF s'est quasiment désengagée de la tenue du poste de Prévessin RN84, la Gendarmerie n'est guère plus présente, sans parler de la multitude de points de passages qui n'ont pratiquement jamais été gardés.

L'état de fatigue des personnels, qui ont le sentiment d'être utilisés dans le seul but de faire de l'affichage, ne risque guère d'être pris en compte lorsqu'on constate la difficulté qu'ils ont à pouvoir poser des congés !

Pour couronner le tout, après avoir exigé le respect des cadences, le Chef Divisionnaire de l'Ain s'offusque de la montée du nombre d'heures d'avance et de jours ouvrant droits à RH de ses agents ... ordre est donc donné de les faire baisser au plus vite !!! La quadrature du cercle...

Il n'a sans doute pas eu connaissance des consignes données par la Directrice Générale début décembre, transmises à l'ensemble des directeurs, s'agissant à la fois des mesures opérationnelles et des mesures RH applicables dans l'ensemble des services concernés par la prolongation de l'état d'urgence. Précisant que « *les chefs de service ont été autorisés à déroger aux normes habituelles s'agissant des heures d'avance.* »

Voilà des consignes de la DG qui pourront être désormais téléchargées sur son nouvel ordinateur portable ou PDA. ! Il est vrai qu'à force de prendre pour modèle le secteur *privé*, on finit par être *privé* de tout complexe, voire de toute honte... (dernière sortie en date : *il est intolérable que les heures comptent double lorsqu'on travaille un jour férié ! Aaaaah... le secteur privé !*).

Cette dérogation suppose néanmoins que les agents coteurs fassent preuve de souplesse, de bon sens et d'équité.

On prend les mêmes et on recommence :

A Bellegarde les cadences soutenues sont aussi de mise. L'unité tient en effet le PPA de la gare de Cornavin de 4h30 à 00h20.

Des renforts d'unités mobiles ont bien eu lieu, mais.... face aux sirènes de la sacro-sainte LCF ,le chef div' les a renvoyées à la chasse. Il serait grand temps que nos gestionnaires prennent la mesure de la situation précaire de cette brigade dont l'effectif réel ne cesse de diminuer.

Il paraît difficilement concevable que Bellegarde puisse tenir le PPA H24 avec 19 agents sur le terrain pendant encore 3 mois.

Notons que les potentielles arrivées ne le seront pas avant.... le mois de Juin !

Sur la Plateforme autoroutière de Bardonnex, les agents ont pu avoir des renforts des BSI jusqu'en janvier 2016. Ces renforts d'effectifs permettaient aux agents de la BSE d'être présents H24 sur le terrain et surtout d'exercer la mission d'immigration en respectant les consignes de sécurité. Depuis la reprise des contrôles mobiles par les BSI, les agents de la BSE se retrouvent à devoir exercer ces mêmes missions d'immigration dans un contexte beaucoup moins sécurisé: en moyenne 3 agents cotés de nuit sur le créneau horaire 20h-6h.

N'oublions pas les collègues d' **Annemasse - Vallard** et de **Thonon** qui continuent d'exercer cette mission contrainte « immigration » dans les mêmes conditions de « pauvreté ».

A vos ordres Mr le Préfet....

Récemment le Préfet de Haute Savoie est passé sur la plate forme de Bardonnex et s'est indigné de ne pas avoir vu de douaniers sur la route !

Effet boule de neige, la hiérarchie s'est empressée d'exiger une présence constante sur la route, et quand elle dit constante il faut comprendre visible, même la nuit, même à trois !

Rappelant de surcroît que « les missions prioritaires de la BSE étaient la mission anti-terroriste et la mission de contrôle migratoire », sauf aux heures de pointe des frontaliers, faut pas pousser !

Le Préfet veut qu'on voit des douaniers et qu'ils puissent débusquer, par l'opération du saint esprit, les mauvais citoyens candidats au terrorisme sans gêner les bons citoyens qui vont travailler de l'autre côté.

On ne cessera de le répéter, difficile d'être constant, visible et efficace quand le sous effectif chronique perdure et qu'il faut continuer des missions de service public.

Mais surtout : n'oubliez pas votre chasuble ainsi que de remplir les tableaux de stats !

Difficultés du contrôle des personnes :

La plupart des agents se sont heurtés aux aléas informatiques des fichiers SIS, FPR qu'on qualifiera de capricieux.

Comment exercer convenablement une mission d'immigration alors que le système informatique fonctionne difficilement?

Comment traiter des fichiers relatif à l'immigration alors que la plupart des agents ne sont pas formés ?

Comme d'habitude, dans ce contexte particulier, les agents ont dû se former eux-mêmes... Entre les fiches qui ne sont pas mises à jour, les fichiers positifs injustifiés et des fiches S avec une description sommaire, les agents se sont souvent retrouvés livrés à eux-même, en passant des vacances complètes à comprendre le pourquoi du comment.

L' Article 67, « ça s'en va et ça revient »🎵🎵 :

Pour conforter l'action de la douane en matière de contrôle des personnes, l'Administration devrait commencer par s'assurer de pouvoir disposer d'un arsenal juridique stable.

Le statut de l'art 67 du code des Douanes permettant le contrôle d'identité est symptomatique de cette position schizophrénique qui consiste à réduire nos pouvoirs tout en augmentant nos missions. On voit là l'incapacité de la Direction Générale à pérenniser les pouvoirs conférés par le Code des Douanes.

La Note Administrative du 08/07/2013 avait réduit considérablement le champ d'application de l'article 67 alors qu'en pratique il était utilisé sur l'ensemble du territoire lors de la mise en œuvre des contrôles douaniers. Depuis 2013, l'article 67 du Code des Douanes est strictement limité à la réalisation des contrôles transfrontières sur les Points de Passages Frontaliers et ne pouvait plus être mis en œuvre dans le rayon des douanes.

Depuis l'entrée de la Suisse dans Schengen au sein de la Direction Régionale du Léman seuls deux PPF étaient tenus par la Douane (Annemasse et Annecy). Toutes les autres unités ne pouvaient plus utiliser l'article 67 du contrôle d'identité ce qui n'a jamais interpellé la hiérarchie.

Les agents s'étaient plaints de cette situation absurde, où lors des patrouilles mixtes avec les gardes frontières Suisses, les autorités suisses pouvaient contrôler les documents d'identité sur le territoire français mais pas les douaniers français. Dans les contrôles embarqués Douanes Françaises-Garde frontières Suisses, entre Genève et Bellegarde, c'était les douaniers suisses qui faisaient les contrôles d'identité car les douaniers français n'en n'avaient pas la possibilité légale.

Par une note du 23/10/2015 sur les contrôles dans le cadre de l'organisation de la COP21, la mise en œuvre de l'article 67 a été réintroduite temporairement sous la pression de la nécessité.....

Et après, lorsque l'état d'urgence aura prit fin y aura-t-il un retour à la note administrative de 2013 ?!?! Ça doit être ça la vision à long terme !

Restructurations des services CO: La DG accélère.

Le 8 février 2016, le Comité Technique de Réseau de la DG a validé la création du Service Grand Compte pour le 1er mars 2016. Ce service grand compte devrait gérer une soixantaine de groupes industriels. La création du SGC s'accompagne de la montée en puissance des 4 « **centres d'expertises** » : les bureaux de Toulouse Blagnac, Rouen, Nantes Atlantique et l'Isle d'Abeau traiteront les flux déclaratifs des opérateurs SGC dès janvier 2017. Ces centres d'expertises assureront le traitement journalier des déclarations, la prescriptions des contrôles ex ante et les contrôles ex post de premier niveau.

La montée en puissance de ces 4 centres d'expertises et notamment pour nous de l'Isle d'Abeau aboutira à de nouvelles répartitions de charges d'activités dans les pôles des bureaux (supervision, veille écran, ex ante, ex post).

Et c'est là que ça devient inquiétant !

Autre grand chantier du PSD qui est en train de se mettre en place : le SARC (Service d'Analyse de Risque et de Ciblage) dont la création est prévue le 1er mai 2016. Les contours sont encore flous mais là aussi il y aura forcément des conséquences sur les missions et les effectifs des CROC et des pôles supervision.

Nouveaux PDA, sans fonction « data », ça sert à quoi ?

En fin d'année, les agents motocyclistes se sont vus renouveler leurs PDA suite à l'installation du nouveau système radio embarqué. Suite à cela, ils se sont vite aperçus que ces PDA n'avaient pas la fonction « data », donc ne permettaient pas la consultation des fichiers.

Une demande a été faite au PLI ; réponse: non ce n'est pas possible, ça coûte trop cher ! Effectivement cela a un coût, mais par rapport aux clés 3g des cadres de permanences, le ratio coût/opérationnalité est insignifiant. En effet, suite aux attentats et aux crédits exceptionnels alloués à la Douane, la DI a décidé l'achat d'ordinateurs portables, clé 3g etc pour 9 cadres sup' effectuant des permanences ainsi que des PDA avec forfaits data (11470€ tout de même !) La mobilisation de nos cadres sup' a un coût.

Cette fonction data pour les agents de terrain permettrait a minima de « soulager » les collègues du CLI sur les passages fichiers standards.

Systeme D comme D***** toi:

Petit tracas de la vie administrative quotidienne : Un véhicule du bureau de Ferney tombe en panne. Le garage de référence décline qu'il ne se déplace pas. Les agents contactent donc l'assistance téléphonique de la marque : réponse ok mais il faut payer sur le champ ! Oui mais ce n'est pas possible, nous sommes dans l'Administration des Douanes : « Do you know OSCAR ? ». Une solution d'urgence aurait pu consister à utiliser la carte bancaire de la division de l'Ain située à 240 km A/R ? Oui mais comment faire, la voiture est en panne...

Quelqu'un se dit logiquement : on va solliciter les services du PLI. Réponse donnée par le PLI : trouvez un garagiste qui se déplace ou un dépanneur qui veuille bien venir et qui accepte d'être payé plus tard, en gros débrouillez vous !

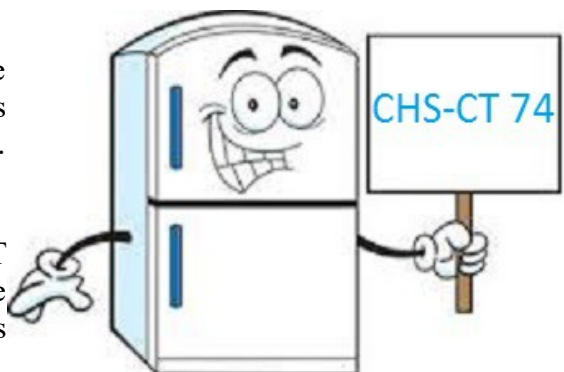
Sinon on a une solution : la réouverture du STA et comme c'est un dossier que SOLIDAIRES porte régulièrement, petite piqûre de rappel pour nos gestionnaires :

- 1200€ pour l'achat de 4 roues neige sur un VL ! Au moins les concessionnaires en profitent, **c'est sans doute ce qu'on appelle l'accompagnement des entreprises ?**

Actions du CHSCT 74 :

Cette année encore le CHSCT de Haute Savoie finance un nombre conséquent de FP sur divers thèmes. Vous avez sans doute déjà reçu le catalogue des formations. N'hésitez pas à vous y inscrire !

Suite à la canicule 2015, les membres du CHSCT (SOLIDAIRES-CGT-UNSA-FO) ont validé l'achat de ventilateurs et le renouvellement des réfrigérateurs vieillissants dans les services.



Action financée par la DI :

L'achat et l'installation d'une climatisation dans le bureau du DR du Léman pour près de 4000€ (achat effectué le 16 novembre...)

Finalement cela doit être ça l'état d'urgence ?!

TIR :

Suite à une intervention de Solidaires lors d'une audience en intersyndicale avec le DR sur les séances de tir organisées sur Douvaine, nous sommes satisfaits que le Directeur ait pris en considération le risque que représentait le fait d'envoyer un agent seul aux séances compte tenu des distances parcourues.

Moyens supplémentaires : on attend toujours !

Le 11 janvier lors d'un CTSD à Lyon, la DI avait annoncée que des matériels avaient été achetés. (lampes, herses, chasubles...)

Alors si des décisions peuvent être prises rapidement, il serait bon de faire de même pour les livraisons car les services attendent toujours.

De même pour l'expérimentation des armes longues : lors du GT à la DG du 18 décembre, l'administration nous a fait miroiter que le temps pressait et qu'il fallait aller vite ! Résultat l'expérimentation n'a toujours pas commencé d'autant qu'après l'expérimentation la DG devra se pencher sur la doctrine d'emploi.... et c'est pas gagné !

Dates des prochaines CAPC :

CAP n° 4 – Recours entretien professionnel – Inspecteurs 15/03/2016

CAP IR2-IR3 (1er tour) 17/03/2016

CAP n° 6 – TA AC1-ACP2-ACP1 – Recours entretien professionnel 05/04/2016

CAP Mutations cat. C 13/04/2016

CAP n° 5 – TA de CP – Recours entretien professionnel – Contrôleurs 14/04/2016

CAP Mutations cat. B 19/04/2016

CAP Mutations cat. A 21/04/2016

CAP n° 5 – TA C1 – Recours entretien professionnel 18/05/2016

CAP IR2-IR3 (2e tour) 25/05/2016

CAP n° 6 – Titularisation des AC Recours entretien professionnel des AC-ACP2-ACP1 01/06/2016

CAP n° 4 – LA Inspecteurs – Reportée au second semestre

CAP n° 5 – LA Contrôleurs – Recours entretien professionnel - Reportée au 12 juillet

CAP TA IR3 07/07/2016

Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse:

Code postal :

Ville :

Né le :

à :

Tél. (domicile) :

Tél. (travail) :

Fax :

Grade : résidence :

Spécialité :

Je déclare adhérer à SOLIDAIRES Douanes à

le

Signature :

Catégorie C : AC1 57€, ACP2 63€, ACP1 69€. Catégorie B : C2 85€, C1 96€, CP 99 €. Catégorie A : Du 1er au 7ème échelon 126€, du 8ème au 12ème échelon 136€, IR3 186€, au-dessus nous consulter.

La cotisation des agents à temps partiel est calculée, affecté du coefficient de temps partiel.

Déduction fiscale de 66% du montant de la cotisation ou crédit d'impôt équivalent si vous êtes non imposable.

Contact section SOLIDAIRES LEMAN : Cécile HANSEN BSE de BELLEGARDE, Stephan PIOTR BSI de ST JULIEN, Rémy DELISLE de la BSI de BOURG en BRESSE, Yannick FILLION BSE de ST JULIEN

Vous avez à votre disposition des correspondants dans toutes les divisions.